



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-207**

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2018

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-06-19-011 - Arrêté délégation signature marchés PIC SCA SCB SMS 18 150 005
du 19 juin 2018 (2 pages)

Page 3

75-2018-06-19-010 - Arrêté de délégation de signature du directeur du Pôle d'Intérêt
Commun (PIC) SCA SCB SMS 18 150 004 du 19 juin 2018 (2 pages)

Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-06-19-001 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des
Entreprise de PARIS 8e ROULE (3 pages)

Page 9

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-06-19-011

Arrêté délégation signature marchés PIC SCA SCB SMS
18 150 005 du 19 juin 2018

Arrêté de délégation de signature

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun Sécurité Maintenance Services (SMS), Service Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des Ambulances (SCA)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Monsieur Jean-Charles GRUPELI, directeur du PIC SCA SCB SMS en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté n°75-2018-06-14-001 du 14 juin 2018 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Valérie DELEUZE-DORDRON**, directrice d'hôpital hors classe, directrice adjointe chargée des services économiques du PIC SCA SCB SMS.
- **Monsieur Cédric MARTIN**, ingénieur hospitalier principal, directeur de la fonction linge SCB

En vue de signer, au nom du Directeur du PIC SCA SCB SMS et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Valérie DELEUZE-DORDRON** et de **Monsieur Cédric MARTIN**, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Luc PAUME**, ingénieur hospitalier, directeur de la maintenance du PIC SCA SCB SMS.
- **Monsieur Antoine MURZEAU**, ingénieur hospitalier, directeur qualité, hygiène, sécurité et environnement du PIC SCA SCB SMS.

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

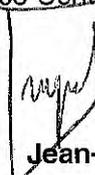
ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Monsieur Jean-Charles GRUPELI, directeur du PIC SCA SCB SMS, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°75 2016 10 04 003 du 4 octobre 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 19 juin 2018

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun
Sécurité Maintenance Services (SMS)
Service Central des Blanchisseries (SCB)
Service Central des Ambulances (SCA)



Jean-Charles GRUPELI

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-06-19-010

Arrêté de délégation de signature du directeur du Pôle
d'Intérêt Commun (PIC) SCA SCB SMS 18 150 004 du
19 juin 2018

**Arrêté n°18 150 004 portant délégation de signature du Directeur du Pôle d'Intérêt
Commun Sécurité, Maintenance et Services, Service Central des Blanchisseries
et Service Central des Ambulances**

Le Directeur du pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services, Service central des blanchisseries et Service central des ambulances

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, R.6143-38, R 6147-5, R.6147-10 et D.6143-33,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n°2011-0053 DG du 09 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

Vu l'arrêté n°2011-0054 DG du 09 mai 2011 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

Vu l'arrêté n°2011-0066 DG du 09 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation du pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services, Service central des blanchisseries et Service central des ambulances.

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n°213 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur

Vu l'arrêté n°75-2018-06-14-001 du 14 juin 2018 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles GRUPELI, directeur du pôle d'intérêt commun Sécurité, maintenance et services, Service central des blanchisseries et Service central des ambulances, délégation de signature est donnée à :

- Madame Valérie DELEUZE-DORDRON, directrice d'hôpital hors classe, directrice adjointe chargée de services économiques PIC SCA, SCB, SMS.
- Monsieur Cédric MARTIN, ingénieur hospitalier, directeur de la fonction linge au SCB.
- Monsieur Jean-Luc PAUME, ingénieur hospitalier, directeur de la maintenance du PIC SCA, SCB, SMS.

- Monsieur Antoine MURZEAU, ingénieur hospitalier, directeur qualité, hygiène, sécurité et environnement du PIC SCA, SCB, SMS.
- Monsieur Pascal JAGNIAK, adjoint des cadres hospitaliers, responsable du contrôle de gestion du PIC SCA, SCB, SMS.
- Madame Sandra PELLISSIER-ROUSSEAU, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines du PIC SCA SCB SMS.

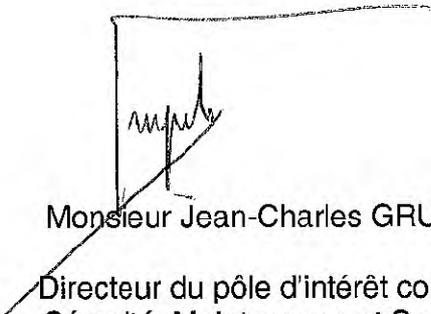
A l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant du fonctionnement du pôle d'intérêt commun Service central des ambulances Service central des blanchisseries et sécurité, maintenance et services,

Article 2 : les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 3 : l'arrêté directorial n° 16 150 007 est abrogé

Article 4 : cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 juin 2018



Monsieur Jean-Charles GRUPELI

Directeur du pôle d'intérêt commun
Sécurité, Maintenance et Services
Service Central des Blanchisseries
Service Central des Ambulances

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-06-19-001

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des Entreprise de PARIS 8e ROULE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
de Paris 8^e ROULE
5 rue de Londres
75315 Paris cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8^e ROULE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME DOUCET Marie-José inspectrice divisionnaire, M.BURY Jean Yves inspecteur, et à MME CARRIVALE Christine Inspectrice, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de ROULE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MARESTIN Anne Lise	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BARON Christine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
CARAVATI Bernadette	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALLEK Chantal	contrôleur	10 000 €	10 000 €
WATTIEZ Edith	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LE BRUN Jean Yves	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PAGEOT Christiane	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000€
JOUBERT Valérie	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000€
EL KHADIRI Simone	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
MEJEAN Elise	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
PAULUS Michèle	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
BRAS Jean Michel	Contrôleur	10 000 €	10 000€
ROBINEAU Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000€
GRESSIER Michèle	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
SONGOMALET Evariste	Contrôleur	10 000 €	10 000€
FOFANA Dramane	Contrôleur	10 000 €	10 000€
MOLLA-ALI Jessyca	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
ISAAC William	Agent	2000€	2000€
DELPON Adrien	Agent	2000€	2000€
FOSSE Aude	Agente	2000€	2000€

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;



4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grado
MARESTIN Anne Lise	inspectrice
BARON Christine	inspectrice
WATTIEZ Edith	Contrôleur
PAGEOT Christiane	Contrôleuse Principale
ROBINEAU Nicolas	Contrôleur
SONGOMALET Evariste	Contrôleur

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

19 JUIN 2018

À PARIS, le
La comptable, responsable de service des impôts
des entreprises,

Monsieur Eric Spiridon

 Eric Spiridon
Comptable des S.I.E. Randa.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS